



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de l'éducation

Question écrite n° 42431

## Texte de la question

M. Christian Estrosi attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la mixité à l'école. Il souhaiterait connaître le bilan concret des recommandations de la convention interministérielle du 25 février 2000 pour la promotion de l'égalité des chances entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes dans le système éducatif, relativement au contenu des formations dispensées au sein des instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM) en matière de mise en oeuvre de l'égalité des sexes.

## Texte de la réponse

En réponse aux recommandations de la convention interministérielle du 25 février 2000, les instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM) se sont progressivement attachés à insérer différentes actions de formation et de recherche dans leur projet d'établissement et leurs plans de formation. Sous l'impulsion de la direction de l'enseignement supérieur, l'IUFM de Lyon a été désigné, en 2000, établissement pilote pour mettre en place un plan d'action de 3 ans visant à développer un réseau inter-IUFM qui mutualiserait les différentes initiatives et expériences conduites dans ces établissements. La constitution d'un fonds documentaire (ASPASIE), la création d'équipes interdisciplinaires de recherche et la mise en place de modules de formation initiale ou continue d'enseignants ont reçu différents soutiens financiers du Fonds social européen. Des outils et des contenus de formation, ainsi que des programmes de formation de formateurs ont été construits, des publications, des séminaires et des colloques ont été organisés, rassemblant autour des IUFM des partenaires institutionnels, universitaires et associatifs. Le 11 septembre 2004, les représentants de l'IUFM se sont réunis à Lyon. Ils ont dressé un état des initiatives, des recherches et des programmes de formation engagés. Ils ont établi un inventaire des retombées et des difficultés rencontrées depuis la signature de la convention et ont proposé des pistes de renforcement des actions de formation des enseignants. Un socle commun de thématiques de formation, ainsi que des modalités de production d'outils ont été discutés, dans l'optique de la création d'une banque de données. Si les participants à cette réunion font état d'une implication variable des équipes de formation, ils ont souligné l'importance d'inscrire leur travail dans le temps de la politique contractuelle qui lie ces établissements et leur tutelle.

## Données clés

**Auteur :** [M. Christian Estrosi](#)

**Circonscription :** Alpes-Maritimes (5<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 42431

**Rubrique :** Enseignement

**Ministère interrogé :** éducation nationale

**Ministère attributaire :** éducation nationale

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 29 juin 2004, page 4859

**Réponse publiée le** : 16 novembre 2004, page 9019